

plus complet : mais l'on comprend sans peine que de semblables dissertations échappent à l'analyse. La connaissance de ces principes qui constituent la base même de l'édifice social incombe à tout citoyen ; et tout homme, quelle que soit sa profession, est strictement tenu de mettre sa conduite en parfaite harmonie avec ces grandes vérités.

MM. Valade, MacMahon et Fontaine adressent successivement la parole à l'auditoire. Ces messieurs n'ont qu'une voix pour féliciter MM. Verrean et Archambault sur le succès que ces derniers ont remporté dans l'étude de la question si difficile de l'Economie, et regrettent que nos conférences ne soient pas suivies par tous les instituteurs de cette circonscription, et même par des personnes en dehors de l'enseignement.

M. A. Keegan, fait ensuite une lecture sur la *Chimie Agricole ou Agronomie*.

M. Keegan parle des parties constitutives de la plante, des diverses espèces de plantes, de la composition chimique du sol, et des différents engrais. Il dit également un mot des connaissances chimiques que doit posséder le cultivateur, et conclut que les produits d'une terre sont toujours en raison directe de la somme de science et d'intelligence de celui qui la cultive.

Proposé par M. Valade, ancien inspecteur, et secondé par M. l'inspecteur Fontaine :

10. Qu'une requête soit présentée à l'Honorable Surintendant pour le prier d'accorder une rémunération aux instituteurs qui assistent aux conférences, afin de leur aider à payer leurs dépenses de voyage ;

20. Que cette requête, exprimant les avantages qui résulteraient d'une pareille mesure, soit présentée au nom des inspecteurs présents à cette séance et de ceux de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Unanimentement adopté.

M. Tétrault, donne avis de motion qu'à la prochaine conférence, il proposera que l'heure du commencement et de la fin de chaque séance soit fixée ;

Et M. Demers, que le jour des conférences soit aussi changé.

La question suivante est renvoyée à la prochaine conférence :

"Quelles sont les suites funestes, aux points de vue moral, politique et national, de l'absence de franchise chez les enfants ?"

Il sera également discuté :

"Y a-t-il lieu, maintenant plus que jamais, de tâcher d'inspirer aux enfants l'horreur du mensonge, et pourquoi ?"

"Par quels moyens l'instituteur peut-il combattre chez les enfants la tendance au mensonge ?"

Et la séance s'ajourne au dernier vendredi du mois d'août prochain, à 10 heures de l'avant-midi.

J. O. CASSEGRAIN,

Secrétaire.

Cinquante-neuvième conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue le 26 août 1876.

Sont présents : M. G. LaBonté, président, MM. les inspecteurs F. E. Juneau et Ed. Carrier, MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, Jules Cloutier, D. McSweeney, G. S. Vien, L. F. Tardif, Fr. Pagé, Fr. Fortin, Jos. Blais, F. X. Gilbert, W. Tuohy, J. E. Aubé, B. Pelletier, F. X. Bélanger, A. Guay, J. Drapeau, J. Létourneau, F. X. R. Saucier, et B. Lippens.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. On procède à l'élection des officiers pour l'année 1876-77.

Sont élus :

Président : M. S. S. Tardif—Vice-Président : M. Jules

Cloutier—Trésorier : M. J. Létourneau (réélu)—Secrétaire : M. B. Lippens—Membres du Comité de régie : MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, D. McSweeney, J. Labonté, J. B. Cloutier, Fr. Pagé, G. S. Vien, F. X. Bélanger, et B. Pelletier.

M. N. Lacasse propose, secondé par M. G. S. Vien, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge—Adopté.

M. Toussaint exprime le désir d'ajourner sa lecture sur la géographie.

Le sujet à l'ordre du jour est discuté : *Quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour améliorer la position des instituteurs ?*

M. J. B. Cloutier dit que le comité qui devait s'occuper de la question n'a pas pu se réunir à cause des examens et de l'absence de plusieurs membres. M. Cloutier traite ensuite la question et développe surtout les points suivants : 1. Le salaire de l'instituteur est trop modique ; bien souvent il gagne moins qu'un commis, voire même moins qu'un serviteur de maçon. 2. Cette position si précaire est encore fort instable ; on nous renvoie pour les motifs les plus futiles. On a vu un instituteur perdre sa place parce qu'on le soupçonnait d'avoir voté contre ceux qui l'avaient presque de force conduit au scrutin. 3. Les instituteurs sont souvent obligés d'attendre cinq ou six mois avant de toucher un sou de salaire ; ils doivent s'endetter, s'humilier ; ils se trouvent exclus de la bonne société. 4. Les institutrices prennent nos places dans les écoles de garçons ; les commissaires les paient moins cher et font là ce qu'ils appellent une spéculation. 5. Mettons-nous de suite à l'ouvrage, travaillons pour gagner la confiance du public ; adressons-nous aux autorités supérieures, aux députés, aux hommes influents. La persévérance seule nous fera gagner notre cause.

M. Lippens désire que tous les instituteurs soient appelés à collaborer à la rédaction du *Journal de l'Instruction Publique* et que les articles pratiques sur l'enseignement soient payés. Plusieurs d'entre nous se mettraient à l'ouvrage pour communiquer aux autres le fruit de leurs études, de leur expérience ; ceux qui aiment le travail auraient ainsi le triple avantage de rendre service à leurs confrères, de se faire connaître avantageusement, et d'obtenir une récompense qui serait un stimulant sans égal. Le *Journal de l'Instruction Publique* devrait être envoyé à chaque école, relié par les soins des commissaires et rester la propriété de l'école pour l'usage de l'instituteur.

M. N. Lacasse dit qu'il s'occupe beaucoup du placement des instituteurs et des maîtresses. Il ne place jamais de maîtresses à moins de \$100 ; il leur fait obtenir \$120 et plus, si elles savent l'anglais. Il a trouvé souvent des institutrices qui touchaient la somme de \$50 par année. Cet état de choses est désolant ; il faut que le gouvernement intervienne pour fixer un minimum.

M. Toussaint craint que ce minimum ne devienne la règle invariable, au préjudice de quelques instituteurs qui sont bien rétribués maintenant.

M. Lippens dit qu'on peut fixer un minimum pour chaque municipalité ; que rien n'empêche d'aller au delà, si les commissaires le veulent ; qu'en Belgique ce minimum fixé par la loi est une rare exception.

M. Toussaint dit que nos hommes publics sont bien disposés envers nous ; qu'ils veulent sérieusement améliorer notre position, nous accorder aide et protection, mais que les commissaires d'école pourraient faire plus pour nous, et que dans un grand nombre de localités la taxe d'école pourrait être augmentée.

M. Saucier veut qu'on ne perde pas de temps, qu'on se mette de suite à l'ouvrage pour éveiller l'attention de ceux qui sont nos guides et nos protecteurs. Les écoles